

Animateur : Jacques Noble.

Membres présents : Mme. Karine Vergnaud,
MM. Laurent Fouché, Bruno Renon, Yadaly Sakho.

Membre excusé : M. Claude Fort.

Membre absent : Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Etude de la demande de renouvellement d'Entente séniors entre l'US Abzac 2 et l'US Brillac 1,
- ✓ Etude de la demande de renouvellement d'Entente séniors entre la JS Garat 3 et l'ASPTT Dirac 1,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente séniors entre le FC Confolens 3 et l'Elan Charentais 2,
- ✓ Etude de la demande de création d'une Entente féminines entre le Stade Ruffécois et l'UAS Verdille,
- ✓ Etude de la demande de création d'une Entente jeunes entre l'US Bandiat Foot, l'US.AM Montbron et l'US Bouex,
- ✓ Etude de la demande de création d'une Entente jeunes entre l'US Bouex et l'US Bandiat Foot,
- ✓ Etude de la demande de renouvellement de l'Entente jeunes entre la JS Grande Champagne et l'AL St Brice,
- ✓ Etude de la demande de renouvellement de l'Entente Jeunes entre l'USA Montbron et l'US Bandiat Foot,
- ✓ Etude de la demande de renouvellement du Groupement Jeunes entre le SC Mouthiers, l'AS Claix, le FC Rouillet et l'US Chateauneuf,
- ✓ Etude de la demande de renouvellement de l'Entente séniors féminines à 8 entre l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolens,

- ✓ Homologation du règlement de la Coupe de la Charente,
- ✓ Homologation du règlement de la Coupe du District,
- ✓ Homologation du règlement de la Coupe des Réserves,
- ✓ Homologation du règlement de la Coupe du Critérium à 7,
- ✓ Homologation du règlement du championnat du Critérium à 7,
- ✓ Homologation du règlement du championnat U13,
- ✓ Homologation du règlement du championnat U15,
- ✓ Homologation du règlement du championnat U17.

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

3° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : Le PV N°09 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du **28/04/2025** est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Demande de création d'une Entente séniors entre le FC Confolentais 3 et l'Elan Charentais 2 (D4)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Confolentais et de l'Elan charentais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.2.a des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 1 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

2° - Demande de renouvellement d'une Entente séniors entre l'US Abzac 2 et l'US Brillac 1 (D4)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Abzac et de l'US Brillac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.2.a des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 2 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

3° - Demande de renouvellement d'une Entente séniors entre la JS Garat 3 et l'ASPTT Dirac (CR7)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de la JS Garat et l'ASPTT Dirac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.2.a des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 3 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

4° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'US Bouex et l'US Bandiat Foot (U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Bouex et de l'US Bandiat Foot, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 4 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

5° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'US Bandiat Foot, l'US.AM Montbron et l'US Bouex (U15 équipe 1 et 2)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Bandiat Foot, l'US.AM Montbron et l'US Bouex, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 5 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

6° - Demande de renouvellement d'une Entente de jeunes entre l'US.AM Montbron et l'US Bandiat Foot (U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Montbron et l'US Bandiat Foot, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 06 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

7° - Demande de renouvellement d'une Entente de jeunes entre la J.S Grande-Champagne et l'AL St Brice (U15 et U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de la JS Grande Champagne et l'AL St Brice, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 07 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

8° - Demande de renouvellement d'un Groupement de jeunes entre le SC Mouthiers, l'AS Claix, le FC Roulet et l'US Chateauneuf (U12 à U19 M/F)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du SC Mouthiers, de l'AS Claix, du FC Roulet et de l'US Chateauneuf, la Commission, en application de l'article 39 Ter des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 9.2 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 08 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

9° - Demande de renouvellement d'une Entente séniors féminines à 8 entre l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolentais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 09 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

10° - Règlement de la coupe de la Charente (Trophée Maurice Brachet)

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « seniors », la commission procède à une relecture du règlement de la coupe de la Charente (Trophée Maurice Brachet) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 10 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

11° - Règlement de la coupe du District (Trophée Jacky Debris)

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « seniors », la commission procède à une relecture du règlement de la coupe du District (Trophée Jacky Debris) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 11 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

12° - Règlement de la coupe des Réserves (Trophée Pierre Labonne)

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « seniors », la commission procède à une relecture du règlement de la coupe des Réserves (Trophée Pierre Labonne) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 12 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

13° - Règlement de la coupe du Critérium à 7 (Trophée Gilles Rouffignat)

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « seniors », la commission procède à une relecture du règlement de la coupe du Critérium à 7 (Trophée Gilles Rouffignat) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 13 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

14° - Règlement du championnat du Critérium à 7

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « seniors », la commission procède à une relecture du règlement du championnat du Critérium à 7 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 14 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

15° - Règlement du championnat U13

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement du championnat U13 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 15 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

16° - Règlement du championnat U15

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement du championnat U15 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 16 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

17° - Règlement du championnat U17

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement du championnat U17 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 17 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION »**2° - Néant****QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)****3° - Montant des cotisations saison 2025/2026**

L'animateur de la commission informe les membres de la décision prise par le Comité de direction (PV n°1 du 21 juillet 2025) concernant l'octroi des licences « Ayant droit » des membres bénévoles du District ; à savoir ; **la gratuité** pour les membres bénévoles titulaires d'une licence FFF en club.

Pour les membres bénévoles du District, non titulaires d'une licence FFF : **l'obligation de souscrire une licence « Ayant droit » à leur charge respective au tarif en vigueur de la saison en cours (Tarifs LFNA).**

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 06/08/2025

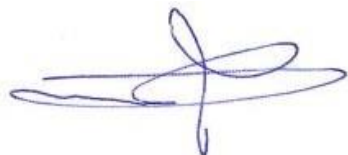
N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Etude de la demande de création d'Entente « séniors » entre le FC Confolens 3 et l'Elan Charentais 2	Validé	J. Noble
2	Etude de la demande de renouvellement d'Entente « séniors » entre l'US Abzac 2 et l'US Brillac 1	Validé	J. Noble
3	Etude de la demande de renouvellement d'Entente « séniors » entre la JS Garat 3 et l'ASPTT Dirac 1	Validé	J. Noble
4	Etude de la demande de création de l'Entente « Jeunes » entre l'US Bouex et l'US Bandiat Foot	Validé	J. Noble
5	Etude de la demande de création de l'Entente « Jeunes » entre l'US Bandiat Foot, l'US.AM Montbron et l'US Bouex	Validé	J. Noble
6	Etude de la demande de renouvellement de l'Entente « Jeunes » entre l'USA Montbron et l'US Bandiat Foot	Validé	J. Noble
7	Etude de la demande de renouvellement de l'Entente « Jeunes » entre la JS Grande Champagne et l'AL St Brice	Validé	J. Noble
8	Etude de la demande de renouvellement du Groupement « Jeunes » entre le SC Mouthiers, l'AS Claix, le FC Rouillet et l'US Chateauneuf	Validé	J. Noble
9	Etude de la demande de renouvellement de l'Entente séniors féminines à 8 entre l'US Lessac, l'US Abzac et le FC Confolens.	Validé	J. Noble

10	Homologation du règlement de la Coupe de la Charente	Validé	J. Noble
11	Homologation du règlement de la Coupe de la Coupe du District	Validé	J. Noble
12	Homologation du règlement de la Coupe des Réserves	Validé	J. Noble
13	Homologation du règlement de la Coupe du Critérium à 7	Validé	J. Noble
14	Homologation du règlement du championnat Critérium à 7	Validé	J. Noble
15	Homologation du règlement du championnat U13	Validé	J. Noble
16	Homologation du règlement du championnat U15	Validé	J. Noble
17	Homologation du règlement du championnat U17	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 20 août 2025 à 14h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

L'animateur,
Jacques Noble



Le Secrétaire,
Laurent Fouché

